

NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/690/Add.1

14 octobre 1953

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Dixième session

DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE DES NATIONS UNIES EN VUE D'ETENDRE DANS
LE MONDE L'OBSERVATION ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES
LIBERTES FONDAMENTALES; ET RAPPORTS ANNUELS SUR LES DROITS DE L'HOMME

Observations présentées au Secrétaire général par les Etats Membres,
conformément à la résolution 501 C (XVI) du Conseil économique et
social

Suède

(Lettre adressée au Secrétaire général, le 30 septembre
1953, par le Ministre des affaires étrangères de Suède)

En réponse à votre lettre du 10 août 1953, relative aux projets de résolution des Etats-Unis qui ont trait à la mise au point de programmes d'action pour la Commission des droits de l'homme (SOA 317/07 (1)), j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement suédois est d'avis que la Commission des droits de l'homme devrait se consacrer avant tout à la rédaction des pactes relatifs aux droits de l'homme et des mesures de mise en oeuvre, de façon à achever cette tâche le plus tôt possible. Le Gouvernement suédois n'a donc pas à l'heure actuelle d'observations à présenter au sujet des projets de résolution que les Etats-Unis ont présentés au sujet de rapports annuels (E/CN.4/L.266/Rev.2), de services consultatifs (E/CN.4/L.267/Rev.1) et de l'étude à aspects particuliers des droits de l'homme (E/CN.4/L.268).
